

DECISION SUR L 2122 – 22

**TARIF DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES A
L'ACCUEIL DE LOISIRS
N° 2022 - 55**

Nous, Christian LECERF, Maire de la Ville de Darnétal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 2,

Vu les délibérations n° 2020-05 du 26 mai 2020 et n°2020-98 du 10 décembre 2020 portant délégation de divers pouvoirs à Monsieur le Maire, et notamment la fixation des tarifs municipaux,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Darnétal du 7 avril 2016 approuvant le règlement relatif aux tarifs des prestations,

DECIDONS

ARTICLE 1 : A compter du 8 juillet 2023, les tarifs des participations des familles à l'accueil de loisirs sont fixés ainsi :

	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
DARNETALAIS			
QF≤350.99	5,28 €	3,47 €	1,82 €
351≤QF≤450.99	6,34 €	4,14 €	2,19 €
451≤QF≤600.99	7,40 €	4,85 €	2,55 €
601≤QF≤1000.99	8,46 €	5,53 €	2,91 €
1001≤QF≤2000.99	9,51 €	6,22 €	3,29 €
QF≥2001	10,57 €	6,92 €	3,65 €
HORS COMMUNE			
QF≤2000.99	21,76 €	11,97 €	9,85 €
QF≥2001	25,00 €	13,75 €	11,25 €

Pour les fratries darnétalaises qui fréquentent le centre de loisirs du Bois du Roule en journée complète les mercredis et durant les vacances scolaires, il sera appliqué une tarification dégressive à partir du deuxième enfant.

	QF≤350.99	351≤QF≤450.99	451≤QF≤600.99	601≤QF≤1000.99	1001≤QF≤2000.99	QF≥2001
1 ^{er} enfant	5,28€	6,34 €	7,40 €	8,46 €	9,51 €	10,57€
2 ^e enfant	4,76€	5,69 €	6,65 €	7,61 €	8,56 €	9,51 €
3 ^e enfant	4,22€	5,08 €	5,92 €	6,76 €	7,61 €	8,46 €

En cas de retard, l'heure commencée sera payable après facturation par le service Jeunesse au prix de : **8 € 00.**

Article 2 : Dans certains cas, il est organisé des sorties qui font l'objet d'une tarification particulière. Ainsi à compter du 8 juillet 2023, les tarifs applicables aux activités et sorties organisées dans le cadre du centre de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 11 ans s'établissent comme suit :

- Sortie gratuite sur le territoire métropolitain : gratuit
- Sortie gratuite en dehors du territoire métropolitain : 1,04 €
- Sortie dont le coût est ≤ 2 € et piscine de Darnétal : 1,04 €
- Sortie dont le coût est compris entre 2 € et 5 € : 1,81 €
- Sortie en dehors du territoire métropolitain (dept 27 et 76) : 3,58 €
- Sortie dont le coût est compris entre 5 € et 10 € : 4,14 €
- Sortie exceptionnelle (en dehors des départements 76 et 27) ou le coût est ≥ 10 € : 7,87 €

ARTICLE 3 : La présente décision sera déposée en Préfecture et affichée.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 rue Gustave-Flaubert, 76 000 Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : M. le Directeur général des services de la commune de Darnétal et M. le Responsable du Service de Gestion Comptable de Le Mesnil-Esnard / Grand-Quevilly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DARNETAL, le 22 décembre 2022

Le Maire,
Christian LECERF

